

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2016

L'an deux mille seize, le jeudi sept juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le trente juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Sébastien NORMAND, Gaëlle ZANEGUY, Olivier LE BRAS, Françoise RAOULT, Ronan PRUD'HOMME, Martine RECEVEUR, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Jacques POULIQUEN, Armelle CAROFF-BLOC'H, Marc MADEC, Josselin BOIREAU, Monique KERMARC, Emilie MESSAGER, Hélène RUMEUR, Yvon POULIQUEN, Sophie GALLOUEDEC, Thierry BOURGOIN, Erwan PIERRE, Jean-Pierre CHEVER.

Absents excusés : Marylaure POULIQUEN (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Patrick LE MERRER (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise GALLOU (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Hervé DERRIEN (pouvoir donné à Sébastien NORMAND), Pierre-Antoine DEAL (pouvoir donné à Thierry BOURGOIN), Florence CHARLOU, Marie-Aude LE BORGNE, Jocelyne PROUFF (pouvoir donné à Martine RECEVEUR), Frédérique STEPHAN (pouvoir donné à Solange CREIGNOU), Yves ROLLAND (pouvoir donné à Françoise RAOULT), Mickaël DOSSAL (pouvoir donné à Olivier LE BRAS), Nicolas LOZACH (pouvoir donné à Ronan PRUD'HOMME), Jean-Pierre MAZE

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 21 Votants : 31 Quorum : 17

Ronan PRUD'HOMME a été élu secrétaire de séance.

En préambule à la réunion du Conseil Municipal, Mme le Maire a le plaisir de présenter M. Ronan GOURMELON, nouveau responsable des services techniques depuis le 23 mai 2016 et lui souhaite la bienvenue au sein de la commune nouvelle.

M. GOURMELON s'est ensuite présenté en indiquant qu'il est l'heureux papa de trois enfants, qu'il est dans la fonction publique territoriale depuis 30 ans, dont la moitié environ dans une petite collectivité puis dans une plus grande qu'était la commune de PLOUDALMEZEAU, en tant que responsable des services techniques comprenant 15 agents. Il se qualifie d'homme de terrain en expliquant également sa volonté d'œuvrer au sein d'une commune plus petite où l'action sur le terrain est plus importante que la partie administrative. Il est conscient que le travail est conséquent, dans la partie voirie, bâtiments mais il est très motivé pour ce nouveau challenge.

Mme le Maire souligne que compte tenu de sa taille et de sa superficie, la commune a besoin d'un homme de terrain, présent au quotidien pour une bonne gestion des services techniques, en lien avec les besoins des élus et de la population.

- Mme Françoise RAOULT donne une lecture brève du compte-rendu de la séance du 9 juin 2016, rédigé par Yves ROLLAND, secrétaire de séance.
- Mme le Maire précise que la commune a obtenu un accord de 230 000 € au titre du FSIL pour la construction de l'école mais est dans l'attente du traitement du dossier de FSIL pour le projet du second pôle urbain de la commune nouvelle.
- Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2016 a été adopté à l'unanimité.
- Mme le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'inscription à l'ordre du jour d'une question ayant trait à la passation d'une convention avec Morlaix Co contractualisant les modalités de remboursement des documents d'urbanisme dans le cadre du PLUi. Accord du CM après avoir pris connaissance de la convention, suite à la demande de M. Thierry BOURGOIN.

**OBJET : PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE MORLAIX COMMUNAUTE, CODE CM160701**

Mme Françoise RAOULT, Vice-Présidente de Morlaix Communauté fait à l'assemblée une présentation de l'action de l'agglomération et du projet de territoire. Elle a adapté sa présentation à la première conférence locale de l'action communautaire qui s'est tenue ce 7 juillet à Morlaix et précise qu'un diaporama de cette conférence locale sera ensuite communiqué aux élus.

**1-UN TERRITOIRE FORT DE SES DIVERSITES**

\*En 16 ans de vie commune, évolution du territoire et de la population avec création au 1<sup>er</sup> janvier 2000 de la communauté d'agglomération du Pays de Morlaix regroupant en 2016, 27 communes sur un territoire de 68 124 hectares où vivent 67 758 habitants

\*Population augmentant mais diminution de celle de la ville centre ; Plus de 60 ans représentant 32 % avec forte croissance d'ici 2030 ; Taux de pauvreté de la ville centre : 16 %

\*Un cœur d'agglomération avec les villes de Morlaix et St Martin des champs

\*Offre de logements complémentaire alliant patrimoine et modernité ; offre commerciale diversifiée ; équipements et services (gare, hôpital, offre culturelle, enseignement, aéroport...) ; un port dans la ville

\*26 000 emplois dont 12 000 sur Morlaix au sein de 2 740 établissements

\*Mobilité pour tous : réseau urbain et interurbain ; 2017 : LGV-BGV; rail route de Keriven

\*Offre culturelle de qualité ; plus de 300 associations implantées sur tout le territoire mobilisant des centaines de bénévoles

\*Qualité de vie : 12 millions d'Euros en 2016 pour l'environnement et la biodiversité, le tri et la valorisation des déchets, l'eau et l'assainissement (en 2017)

**2-PROJET DE TERRITOIRE : TRAJECTOIRE 2025**

**Préparer le futur à partir de 12 priorités**

\*Economie : 6 priorités

\*Attractivité : 6 priorités

**3-DES COMPETENCES AU SERVICE DU PROJET**

\*Dates clés : 2015 (autorisation droit des sols, PLUi), 2016 (PLUi valant PLH), 2017 (transfert compétence eau et assainissement, nouvelle compétence économie, tourisme, commerce), 2018 (transfert compétence GEMAPI), 2020 (transfert compétence eau pluviale)

\*Les grands projets : ZAE aéroport Kergariou, quartier gare

\*Un nouveau visage pour le territoire : trajectoire 2025

\*Les grands projets : la manufacture (culture, espace des sciences)

\*Une porte d'entrée accueillante : PEM

\*Les solidarités : cohésion sociale, contrat local de santé, jeunes en TTTrans

\*Qualité de vie : l'eau, gestion et réduction des déchets.

**4-DES MOYENS AU SERVICE DU PROJET**

\*10 à 12 millions d'Euros d'investissement par an

\*157 agents communautaires avec 20 agents en plus suite au transfert des compétences eau et assainissement

\*Les contractualisations (Etat, conseil régional, conseil départemental, Europe)

---

Arrivée en cours de séance et lors de la présentation du projet de Morlaix Communauté de Mmes Florence CHARLOU et Marie-Aude LE BORGNE.

---

**OBJET : PRESENTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LA SOCIETE CRENN TRAVAUX PUBLICS EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES AU LIEU-DIT « VALLON DU PONT », code CM160702**

Par arrêté du 14 juin 2016, M. le Préfet du FINISTERE a prescrit l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société CRENN TRAVAUX PUBLICS au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement en vue de l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Vallon du Pont » à SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER.

La consultation publique est ouverte du 5 juillet au 1<sup>er</sup> août 2016 inclus, à la mairie de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, la collectivité étant la commune siège de la consultation.

Mme Françoise RAOULT présente le dossier, soulignant que les commissions aménagement et développement durable l'ont étudié et émettent un avis favorable unanime, jugeant, de plus, le projet intéressant. La société CRENN TRAVAUX PUBLICS détient plusieurs compétences : travaux publics, recyclage des matériaux et déchets inertes, collecte et valorisation des déchets...

Etant donné le faible nombre de lieux permettant le recyclage des déchets dans le secteur de MORLAIX, la société envisage le recyclage et le stockage des déchets inertes dans cette installation au lieu-dit « Vallon du Pont » en prévoyant des aménagements intérieurs sur le site sur une surface de 2,5 hectares dont 1,6 hectares pour les déchets, sous forme alvéolaire d'une profondeur de 5 mètres. Les matériaux ultimes, sous forme de granulats, seront incorporés au fur et à mesure dans les alvéoles, celles-ci seront ensuite recouvertes de terre puis remises en culture. Le dossier prévoit l'aménagement de quatre alvéoles, pour une durée estimée à 35 années. Le site sera géré par du personnel désigné par la société CRENN TP et ne fonctionnera pas le week-end et les jours fériés.

Mme le Maire rappelle l'existence passée d'une carrière sur le site et fait remarquer les impacts réduits pour les riverains qui ne sont pas nombreux. Le site permet une insertion naturelle dans le paysage. Elle ajoute que ce type d'installation est très réglementé et suivi par les services de l'Etat. Outre l'aménagement du site, le dossier prévoit l'aménagement de l'accès.

Mme le Maire indique que le conseil municipal se réunira le 13 août à 9 h 30 pour émettre son avis sur ce dossier, dans les délais réglementaires.

A la demande des membres du conseil municipal, une visite du site de Saint-Martin des Champs sera demandée à l'entreprise CRENN TP avant le 13 août, ainsi qu'une sollicitation à être compétitive lors de la destruction du « Lit d'Eau », sur le territoire éguinérien.

**Le conseil municipal a pris acte de cette information.**

---

**OBJET : AVIS SUR SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) RELATIF A LA DISSOLUTION DU SIVU DU CENTRE DE SECOURS DE SAINT-THEGONNEC, Code CM160703**

Mme le Maire rappelle les différentes dispositions relatives à la loi du 16 décembre 2010 concernant la réforme des collectivités territoriales, avec pour objectif d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à un EPCI à fiscalité propre, de rationaliser les périmètres de ceux existants, et de simplifier l'organisation par la suppression des syndicats obsolètes.

A cet effet, les préfets ont été priés d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), lequel a été transmis à la commune le 2 mai 2015, et sur lequel un avis a été émis lors de la réunion du comité syndical du SIVU centre de secours du 5 décembre 2015.

Vu la délibération du comité syndical du SIVU centre de secours en date du 5 décembre 2015 se prononçant sur l'avis du Préfet concernant la dissolution du SIVU centre de secours et de lutte contre l'incendie de Saint-Thégonnec, dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI),

Mme Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) par arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016 qui prévoit la dissolution du SIVU centre de secours de Saint-Thégonnec, à l'issue des opérations comptables d'apurement de l'actif et du passif, avec obligation de délibérer avant le 20 juillet 2016 sur cette dissolution.

M. Stéphane LOZDOWSKI, président du SIVU du centre de secours de Saint-Thégonnec, rappelle que le SIVU avait été créé, il y a quelques années, pour rembourser les emprunts contractés pour la construction du centre de secours. A ce jour, les emprunts sont soldés ; seuls le hangar du Rohellou, qui sera bientôt vendu, ainsi qu'une antenne relais sur le bâtiment du centre de secours restent de la gestion du SIVU.

Outre la dissolution du SIVU, M. LOZDOWSKI souligne le maintien sur le territoire du centre de secours géré par le SDIS.

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) adopté par le Préfet,

Vu la délibération du comité syndical du SIVU centre de secours en date du 25 juin 2016 donnant un avis favorable à l'unanimité sur sa dissolution,

**Conscient de la nécessité de simplifier les différentes strates de représentation territoriale,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la dissolution du SIVU centre de secours et de lutte contre l'incendie de Saint-Thégonnec à l'issue des opérations comptables d'apurement de l'actif et du passif.**

---

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE MORLAIX COMMUNAUTE SUITE AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT, Code CM160704**

Mme le Maire informe l'assemblée que par délibération n° D16-112 du 9 mai 2016, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de Morlaix Communauté, en vue de permettre le transfert des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées ».

La date d'effet de ce transfert de compétence est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, conformément aux décisions de MORLAIX Communauté. Elle précise que la loi Notre oblige tous les EPCI à prendre les compétences eau et assainissement, au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Au sein du bloc des compétences facultatives, l'article 18-11 est ainsi complété :

*« Eau potable et assainissement des eaux usées ».*

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des collectivités territoriales, cette modification statutaire doit faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux, se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée.

La modification des statuts sera ensuite prononcée par un arrêté du Préfet du Finistère.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts,**

**Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la modification des statuts de Morlaix Communauté décidée par le Conseil de Communauté du 9 mai 2016.**

---

**OBJET : AVENANT N° 3 RELATIF A LA DSP (Délégation de service public) DU CENTRE POLYVALENT DE L'ENFANCE ET DE LA CULTURE, Code CM160705**

Vu la convention de Délégation de Service Public relative à l'exploitation du centre polyvalent de l'enfance et de la culture de Ti Glas ;

Vu l'avis favorable de la commission compétente en matière de Délégation de Service Public en date du 24 juin 2016 ;

Considérant que conformément à l'article 1411-2 du Code Général des collectivités territoriales, une délégation de service public peut être prolongée pour des motifs d'intérêt général,

Considérant que le contrat initial de DSP arrive à échéance le 31 août 2016,  
Considérant que la mise en place de la commune nouvelle a été la priorité des équipes municipales, faisant en sorte que le renouvellement de la DSP a pris du retard,  
Considérant que le projet d'avenant était joint à la convocation du Conseil Municipal,  
Afin de maintenir un service aux familles,

Mme le Maire propose à l'assemblée :

Le présent avenant (avenant n° 3) a pour objet de prolonger de quatre mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016, le contrat de DSP avec EPAL, délégataire.

Cet avenant ne modifie pas l'objet actuel de contrat de la délégation en cours et maintient l'ensemble des organisations (dont le fonctionnement des équipes) et services dans le cadre du périmètre, qui font l'objet du contrat d'origine.

La Collectivité versera au délégataire, pour cette période de prolongation, une subvention complémentaire fixée à 94 058,99 €.

Mme le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer l'avenant ci-proposé avec EPAL, délégataire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la passation de cet avenant et autorise Mme le Maire à le signer.**

---

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SAGE LEON-TREGOR, Code CM160706**

M. Stéphane LOZDOWSKI, adjoint, présente le dossier du SAGE Léon-Trégor. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document d'orientation et de planification de la politique locale de l'eau, visant à concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau.

Il fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire au principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle d'un territoire hydrographique.

Le SAGE comprend 3 documents : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable PAGD, le règlement et le rapport d'évaluation environnementale.

Ils doivent être compatibles avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) SDAGE Loire Bretagne (2016-2021).

Ces documents ont été élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire du périmètre du SAGE Léon Trégor (52 communes), allant de Plounevez-Lochrist à l'ouest aux Côtes d'Armor à l'est.

Ils ont été rédigés pour répondre aux objectifs spécifiques d'amélioration de la qualité de l'eau, de préservation du littoral, d'amélioration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels, de sécurisation de la ressource en eau potable, de lutte contre les inondations et les submersions marines et l'érosion côtière, ainsi que de mise en œuvre du SAGE.

Le PAGD est opposable à l'Administration, tandis que le règlement l'est aux tiers et à l'Administration.

Ce projet de SAGE a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Léon Trégor le 19 mai 2016, à l'unanimité moins trois abstentions.

Le Syndicat Mixte du Haut Léon a saisi pour avis les collectivités locales (communes / SIEA / EPCI), le PNRA, le Département, la Région, les Chambres consulaires, le COGEPOMI et le Comité de Bassin. Une enquête publique est prévue en octobre-novembre, suivie d'une décision par le Préfet de région. Les PLU et PLUi devront également être conformes aux SAGE, conclut M. LOZDOWSKI.

Après avoir souligné la problématique très complexe qu'est la gestion de l'eau, Mme le Maire félicite M. LOZDOWSKI, président de la CLE, pour l'importance du travail mené ayant abouti à des terrains d'entente pour préserver la ressource.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, donne, par 32 voix pour et une abstention, un avis favorable sur le projet de SAGE Léon-Trégor.**

M. Thierry BOURGOIN s'est abstenu à titre professionnel.

---

**OBJET : REVALORISATION DES TARIFS AU RESTAURANT SCOLAIRE, Code CM160707**

M. Stéphane LOZDOWSKI, adjoint, fait part de la proposition de la commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire concernant les tarifs de cantine pour l'année 2016-2017.

CATEGORIES :	REVALORISATION 2016-2017		TARIFS 2015-2016	
	+0,70%		ST THEGONNEC	AUTRES COMMUNES
	ST THEGONNEC	AUTRES COMMUNES		
Maternelle	3,31	3,68	3,29	3,65
Primaires	3,51	3,88	3,49	3,85
4 <sup>ème</sup> enfant	2,09	2,45	2,08	2,43
Enfant Allergique	1,20	1,54	1,19	1,53
Ticket occasionnel	4,01	4,37	3,98	4,34
Collège	4,71		4,68	
Adultes (enseignants-personnel)	7,27		7,22	
Ti glas (EPAL)	3,40		3,38	

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, DECIDE une augmentation de 0,70 % des tarifs de l'année 2015-2016 et établit ainsi les tarifs 2016-2017, figurant au tableau ci-dessus.**

---

**OBJET : INSTITUTION DE LA RDOP (REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE) POUR LA COMMUNE NOUVELLE, Code CM160708**

Conformément aux articles L. 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du code général des collectivités territoriales, le concessionnaire, soit ERDF devenant ENEDIS, est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 a précisé les modalités de calcul de cette redevance.

Mme le Maire propose au conseil municipal :

- d'instituer sur le territoire de la commune nouvelle la RDOP (redevance pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique)
- de calculer cette redevance en prenant le seuil de la population totale des communes fondatrices issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2015 ;

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au journal officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 28,60 % applicable à la formule de calcul issue du décret précité.

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :**

**ADOpte, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.**

A titre informatif et en fonction de ces paramètres de calcul, la redevance représentera pour 2016 une recette de 458 €.

---

**OBJET : CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE REMBOURSEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME, entre la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER et MORLAIX Communauté, Code CM160709**

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Morlaix Communauté » du 6 juillet 2015 approuvant le transfert de la compétence en matière de « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » à Morlaix Communauté,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015 335-0001 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Morlaix Communauté »,

Vu la délibération du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC n° CM150501 en date du 28 mai 2015 ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu les délibérations des conseils municipaux de SAINT-THEGONNEC et LOC-EGUINER en date du 14 Novembre 2015 ayant délibéré favorablement sur la création d'une commune nouvelle entre les deux collectivités, devant prendre le nom de « SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER »,

Vu la délibération du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC du 11 décembre 2015 donnant son accord à Morlaix Communauté afin de poursuivre et achever la procédure d'élaboration engagée par la commune,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015357 – 0001 du 23 décembre 2015 créant la commune nouvelle de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER,

Vu la délibération du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER n° CM160201 en date du 25 février 2016 donnant son accord à Morlaix Communauté afin de poursuivre et achever la procédure du PLU engagée par la commune de SAINT-THEGONNEC, sur le périmètre de la commune nouvelle SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER,

Vu la délibération du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER n° CM160404 en date du 28 avril 2016 approuvant le rapport de la CLECLT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de Morlaix Communauté relatif au transfert de la compétence PLU,

Vu la délibération D16-134 du 4 juillet 2016 de Morlaix Communauté s'engageant à régler à la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER la somme de 26 462 €,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention avec Morlaix Communauté contractualisant les modalités de remboursement des documents d'urbanisme entre Morlaix Communauté et la commune.**

## **10 – RAPPORT DES COMMISSIONS :**

En préambule au compte-rendu de la commission culture et communication, Mme le Maire demande à tous les élus de se discipliner pour le respect des délais lié à la remise des textes dans le bulletin d'information, évitant ainsi des tensions qui se sont produites les jours derniers en raison de la remise très tardive de textes notamment le texte de la liste minoritaire. En conséquence, elle indique que le respect de ces délais figurera dans le règlement intérieur qui sera finalisé, à l'issue du retour des propositions de la liste minoritaire.

De plus, Mme le Maire rappelle à tous les membres des commissions qu'ils doivent faire part de leurs remarques ou propositions à la commission, et à son président en particulier et non directement au prestataire ou entreprise concernée. L'ensemble des propositions passe par les commissions, puis par l'assemblée délibérante, selon les décisions à prendre.

### Commission patrimoine classé, culture, tourisme et communication :

- Prochain concert des enclos en musique le 12 Juillet à 14 h avec le groupe Son ar mein. Prix des concerts à la libre participation des auditeurs. Le CD de Michel COCHERIL, organiste local bien connu, sera vendu par l'association à chaque concert au prix de 10 €.
- Deux expositions prévues, au cours de la période estivale, dans le local au-dessus de l'office du tourisme : du 15 au 31 juillet / Hervé L'Héronnelle et du 1<sup>er</sup> au 15 août / Alain Weiss. Le conseil municipal est invité au vernissage de l'exposition de M. L'Héronnelle, le 15 juillet à 18 h 30.
- Concert de rock le 16 décembre à la salle des fêtes pour les enfants à partir de 5/6 ans. Un travail de médiation sera réalisé avec les enfants de la nouvelle commune de septembre à décembre avec le groupe de rock Red Cardell et le chanteur kabyle Farid Aït-Siameur qui représente le continent africain. Première réunion d'organisation avec les artistes, les écoles et le centre de l'enfance de la commune le 30 juin au théâtre de Morlaix.
- Refonte du site internet : Mme Hermance CHAINE, recrutée dans le cadre du service civique, a déjà bien avancé dans son travail de rédaction pour développer le site, remplir les différentes rubriques et les faire valider par les responsables de structures ou d'associations.
- Choix du logo de la commune
- Distribution en cours du nouveau bulletin municipal. Des modifications notables pour le n° 0 de la commune nouvelle ont été apportées, le n° 1 de la commune nouvelle avec le nouveau logo paraîtra en décembre.
- L'association des 7 calvaires monumentaux de Bretagne a retenu la date des 5, 6 et 7 août pour l'illumination du calvaire de Guimiliau qui a été revu.
- Une exposition de 7 grands panneaux représentant les 7 calvaires sera installée tout l'été dans l'enclos de Pleyben avec un éclairage spécifique pour l'extérieur.
- Pots d'accueil pour les touristes de l'été prévus les 5 juillet et 2 août à 11 h, devant l'office de tourisme.
- Arrivée des guides de la SPREV (2 en juillet et 3 en août)

### Commission aménagement, PLUi-urbanisme et agriculture:

- Etude de la mission de maîtrise d'œuvre par un devis d'AT Ouest, pour un montant de 8000 € HT, pour la troisième tranche de la piste cyclable, du lieu-dit « Coat Ar C'hastell » à l'aire de covoiturage.

### Commission bâtiments communaux, économie, artisanat, commerce, prospective et suivi de la commune nouvelle :

- Travail sur la charte « commune nouvelle » pour une présentation lors de réunions publiques

### Commission développement durable, environnement, petit patrimoine bâti et naturel :

- Première rencontre du comité de pilotage de l'étude hippobus : comité de pilotage de lancement, en vue de présenter la démarche, en présence de Mme ECOT des haras de Lamballe et de personnes ayant connaissance du cheval breton
- 20 septembre : visite sur site en vue d'aménager un jardin partagé à Penfo
- Journée « jardinons citoyens » du 18 Juin ayant obtenu un succès modeste : formule à faire évoluer

### Commission enfance jeunesse et affaires scolaires :

- Pour information : utilisation du mini-bus de la commune nouvelle par le centre de Ti Glas, au cours de l'été, dans le but de mutualiser les services et les biens.

- Permis de construire de l'école déposé fin juin. Délai maximal d'instruction : 6 mois. Visite à l'ABF prévu en septembre.

#### Commission voirie :

- Chiffrage imminent des travaux de voirie 2016, dans le cadre du marché à bons de commande
- Etude en cours des travaux envisagés dans le cadre du dossier des produits des amendes de police, route de Kerambloch
- Consultation pour la signalisation horizontale de voirie en cours
- Chiffrage des devis pour la mission SPS pour l'avenue de Ker Izella à valider en commission
- Sanitaires et parking rue de la gare opérationnels le 8 juillet

#### Commission action sociale, CCAS et logement :

- Rencontre conviviale de la commission pour partager un barbecue
- 19 septembre : réunion de travail de rentrée

#### Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire :

- Dossiers exposés au conseil municipal

#### Commission enfance jeunesse et affaires scolaires :

- Questions liées au personnel
- Forum des associations le 3 septembre de 10 h à 12 h : organisation identique aux années précédentes avec quelques nouveautés : remise d'un lot aux sportifs méritants, pot aux nouveaux habitants, animation « Fil rouge »

---

## **14 – QUESTIONS DIVERSES :**

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :**

- Vente MEVEL – Bien situé 6, Cité Bellevue
- Vente CLEUZIOU Lucie – Bien situé 10, rue de Paris
- Vente PHILIPPE Laurent et JAFFRENOU Gaëlle – Bien situé 5, Impasse du verger

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la commune donc celle-ci ne préemptera pas.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**-Restaurant scolaire et collège :** Mme le Maire réagit à l'article du bulletin de la liste minoritaire « une commune sans collégiens » en insistant sur le fait qu'il n'a jamais été question d'une commune sans collégiens, ni de suspendre la fourniture des repas au collège.

Elle évoque une réunion qui s'est tenue ce 7 juillet, en présence de l'UDOGEC, l'OGEC et la direction du collège et qualifie cette réunion de très constructive et très intéressante au cours de laquelle elle a rappelé que la commune continuera à soutenir le collège dans le cadre de ses compétences.

L'UDOGEC et l'OGEC travaillent au dépôt d'un permis de construire pour une restructuration globale du collège, pour 2018, qui va au-delà de la salle de restauration : la commune accompagnera ce projet selon une forme qui reste à définir et dans le cadre légal de ses compétences, a mentionné Mme le Maire.

L'étude relative au projet de cuisine centrale sera lancée à l'automne, cette étude indiquera la viabilité du projet pour tous les partenaires. Une cuisine centrale permettrait de répondre à la demande de production des repas sur place, des écoles, des familles et du milieu agricole.

Dans l'attente de l'aboutissement du projet de l'OGEC, la solution de trois services pourrait éventuellement être envisagée sur une courte durée.

Mme le Maire conclut cette présentation en mettant en exergue le soutien de la DDEC au collège, véritable opportunité à prendre en considération et preuve de l'importance de l'établissement à l'échelon de la DDEC.

**-Informations sur la déchetterie** : lors du conseil communautaire du 4 juillet, il a été décidé la mise aux normes et le regroupement en une seule déchetterie, pour les communes de Pleyber-Christ et St Thégonnec Loc-Eguiner, avec un doublement des horaires d'ouverture. M. FICHET, président de Morlaix Communauté, a entendu les demandes des communes périphériques et a promis la mise en œuvre communautaire d'une solution pour les déchets verts, pour les communes les plus éloignées.

Il conviendra, cependant, de réfléchir à la réduction des déchets verts : les déchets verts sont plus conséquents sur le territoire de Morlaix Communauté que sur le territoire de Brest Métropole, précise Mme le Maire. Ce travail de pédagogie sera à mener par les adjoints aux travaux et au développement durable afin de diminuer les volumes de tailles, de tontes et de tenir compte du travail d'entretien lors des aménagements de voirie.

**-Informations sur le relais Parents Assistant(e)s Maternel(e)s** : le conseil communautaire a attribué une subvention de 120 000 € au RAM.

**-Remerciements du secours catholique et des amis de Sainte Brigitte pour subventions versées**

**-Pour information** : Rapport d'activité annuel du SDIS 29 (service départemental d'incendie et de secours du Finistère) consultable en mairie ou sur le site : [www.sdis29.fr](http://www.sdis29.fr)

**-Sortie annuelle élus-personnel communal** : 24 septembre 2016 pour la journée : une journée à thème au port de pêche du Guilvinec est envisagée. Départ prévu vers 9 h.

**-Fermeture de la mairie de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec** les 15 et 16 juillet ainsi que les samedis 23 et 30 juillet et le 6 août. Fermeture de la mairie de LEST semaines 32 et 33

**-Fermeture de la mairie de St-Thégonnec** le samedi matin les 16, 23 et 30 juillet ainsi que les 6 et 13 août. Les fermetures des deux mairies le samedi matin au cours de l'été sont décidées afin d'harmoniser les services municipaux.

**DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Marché à bons de commande voirie (conclu pour 2016, pouvant être renouvelé 3 années)	<b>EUROVIA - MORLAIX</b>	Montant par période Mini : 50 000 € Maxi : 200 000 €
Maîtrise d'œuvre troisième tranche piste cyclable	<b>AT OUEST SAINT-MARTIN DES CHAMPS</b>	8 000 € HT
Travaux de menuiserie - Eglise	<b>SARL LE BER - SIZUN</b>	10 579,56 € HT
Travaux de maçonnerie - Eglise	<b>TREGOR BATI Pierre PLOUNERIN</b>	882 € HT
Travaux de maçonnerie -Eglise	<b>ABGRALL Frères SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER</b>	3 372 € HT

**Clôture de la séance à 20 h 50**

Affiché le 18 juillet 2016.

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	